



CONDITIONS GENERALES

1. DEPOT DE GARANTIE

A la remise des clés, le **LOCATAIRE** remettra au **BAILLEUR** ou à son représentant un chèque de 1000 Euros à l'ordre du **BAILLEUR** à titre de dépôt de garantie destiné à couvrir les éventuels dommages locatifs.

Si le **LOCATAIRE** est dans l'impossibilité d'établir un chèque, le **BAILLEUR** lui proposera un dépôt de garantie sécurisé en ligne géré par **SWIKLY** (<https://www.swikly.com/>). Ce service sera facturé 20€ en sus par le **BAILLEUR** au **LOCATAIRE**.

Sont compris comme dommages locatifs, tous dommages, dégradations du **LOGEMENT**, ainsi que les dommages, pertes ou vols causés aux biens mobiliers garnissant l'hébergement, pendant la période de location.

En l'absence de dommages locatifs, le dépôt de garantie sera restitué au **LOCATAIRE** dans un délai maximum de 15 jours après son départ.

Dans le cas de l'existence de dommages locatifs, le dépôt de garantie sera encaissé et son montant reversé dans un délai maximal de 2 mois après déduction des dépenses effectuées en réparation du préjudice subi, justificatifs et factures à l'appui.

2. CESSION ET SOUS-LOCATION

Le présent contrat de location est conclu intuitu personae au profit du seul **LOCATAIRE** identifié en tête du contrat. Toute cession du présent bail, toute sous-location totale ou partielle, toute mise à disposition -même gratuite-, sont rigoureusement interdites. Le **LOCATAIRE** ne pourra laisser la disposition des lieux, même gratuitement et/ou par prêt, à une personne étrangère à son foyer.

3. ETAT DES LIEUX

Un état des lieux sera mis à disposition du **LOCATAIRE** qui aura alors 48 heures pour faire des contestations éventuelles, par sms ou messagerie électronique. A défaut de contestation par le **LOCATAIRE** dans un délai de 48 heures, l'état des lieux établi par le **BAILLEUR** sera réputé accepté par le **LOCATAIRE**.

Le **LOCATAIRE** établira seul l'état des lieux de sortie et le transmettra le jour de sortie au **BAILLEUR**. Le **BAILLEUR** pourra contester l'état des lieux dans un délai courant jusqu'à l'arrivée du prochain locataire, dans une limite de 72 heures.

4. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le **LOCATAIRE** fera un usage paisible du **LOGEMENT** loué. Il entretiendra le **LOGEMENT** loué et le rendra en bon état de propreté. Il devra respecter le voisinage, ainsi que le règlement intérieur de l'immeuble (si appartement).

Il s'engage à faire un usage normal et raisonnable des moyens de confort (chauffage, climatisation, eau, etc.), ainsi que des équipements (électroménager, multimédia, cuisine, etc.) mis à sa disposition. Il lui est néanmoins interdit de faire usage des poêles à bois ou cheminées (si poêle à bois ou cheminées).

Il lui est interdit de faire une copie des clés remises par le **BAILLEUR**.

Il s'engage à informer le **BAILLEUR** dans les meilleurs délais de toute panne, dommage, incidents, ou dysfonctionnement.

Le **LOCATAIRE** est responsable de l'utilisation de l'accès internet mis à sa disposition au cours de la période de location (si accès internet).

5. ANIMAUX DE COMPAGNIE

La présence d'animaux de compagnie dans l'hébergement est strictement interdite, quelle que soit sa durée, sauf autorisation expresse et écrite du **BAILLEUR**.

6. DECLARATION DU BAILLEUR

Le **BAILLEUR** déclare être propriétaire du logement et en avoir la libre disposition et la pleine jouissance durant la période de location définie aux conditions particulières.

Le **BAILLEUR** pourra justifier de la propriété de son bien en fournissant les justificatifs demandés par le **LOCATAIRE** (quittance EDF, taxe foncière ou tout autre document officiel).

Paraphe du
locataire



CONDITIONS GENERALES

7. OBLIGATIONS DU BAILLEUR

Le **BAILLEUR** s'engage à maintenir la location faisant l'objet du présent contrat dans un état satisfaisant d'entretien, de propreté et de sécurité. Il s'engage à signaler dans les meilleurs délais au **LOCATAIRE** toute modification indépendante de sa volonté de nature à modifier le confort ou troubler la jouissance du bien loué (nuisance, panne d'un équipement, etc.). Dans le cas où un appareil ou matériel ayant une influence majeure sur le confort du **LOCATAIRE**, venait à être défaillant, le **BAILLEUR** s'engage à mettre en œuvre les moyens permettant la réparation ou le remplacement dans les meilleurs délais.

Il devra s'assurer que le **LOCATAIRE** bénéficie d'une jouissance pleine et entière du bien loué, sur la période. Il veillera à la remise des clés. Il s'abstiendra de perturber le confort ou la tranquillité du **LOCATAIRE** pendant la durée du séjour.

8. ANNULATION

Le **LOCATAIRE**, s'il renonce unilatéralement à la location, abandonne toutes les sommes versées.

Si le **BAILLEUR** résilie unilatéralement le contrat pour toute raison autre qu'une inexécution des obligations contractuelles du locataire, il devra :

- Rembourser les arrhes dans les meilleurs délais s'il s'agit d'un cas de force majeure rendant la location impossible,
- Verser le double des arrhes au **LOCATAIRE** pour toute autre raison.

9. ASSURANCE

Le **LOCATAIRE** indique bénéficier d'une assurance couvrant les risques locatifs. Une copie de la police d'assurance pourra être demandée par le **BAILLEUR** au **LOCATAIRE** lors de la réservation ou à l'entrée dans les lieux.

L'accès à la piscine est sécurisé par une clôture. De plus, un abri amovible permet de fermer totalement l'accès au bassin. Ceci ne dispense pas une surveillance de tous les instants pour les plus jeunes enfants. En conséquence, le **BAILLEUR** se dégage de toute responsabilité pour tout incident relatif à l'utilisation de cette installation qui est sous l'entière et pleine responsabilité du **LOCATAIRE** notamment concernant la sécurité de jeunes enfants non nageurs.

10. RESILIATION

En cas de manquement par le **LOCATAIRE** à l'une de ses obligations contractuelles, le présent bail sera résilié de plein droit. Cette résiliation prendra effet après un délai de 48 heures après une simple sommation par lettre recommandée ou lettre remise en main propre restée infructueuse.

11. DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, le **BAILLEUR** et le **LOCATAIRE** font élection de domicile dans leurs domiciles respectifs, indiqués en entête des présentes. Toutefois, en cas de litige, le tribunal du domicile du **BAILLEUR** sera seul compétent. Le présent contrat est soumis à la loi française.

Le **BAILLEUR**,



Le **LOCATAIRE**,

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Fait le à

(signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)